



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20260427-D_2026_5_2-DE-

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2026_5_2

Nombre de délégués en exercice
: 32

Présents : 31

Votants : 32

**Objet : Désignation des
membres de la commission
d'appel d'offres**

L' an deux mille vingt six, le lundi 27 avril à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Cévennes - Communauté de communes, 8 route du Vivarais Siège administratif R+2 à LES VANS, sous la présidence de Monsieur ROBERT Lionnel, Le Président.

Date de convocation du : 21 Avril 2026

Titulaires : Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame BASTIDE ESCHALIER Cathy, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Madame LASSALAZ-BORELLY Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU -FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur COMPAGNE Jacques, Madame CHALVET Eliane, Monsieur ROBERT Xavier, Monsieur COLOM-Y-CANALS François, Monsieur CAPIOD Thierry, Monsieur DESMARECAUX Jean-Philippe, Monsieur AUBANEL Jean, Madame CHAZE PLATON Géraldine, Monsieur LE ROUX Thierry, Monsieur AYGLON Philippe, Monsieur LAURANT Thierry, Madame MILLET Cécile, Madame BISCARAT Marie-Hélène, Madame FOURNIER Claudine, Monsieur PRADIER Eric, Monsieur BETTING Dominique

Pouvoirs :

Madame HOURS RAMPONT Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame HOURS RAMPONT Cathy

Secrétaire de Séance : Madame Géraldine CHAZE PLATON

Le Président rappelle que,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 07-2019-10-30-003 en date du 30-10-2019, portant statuts de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient d'instituer une commission d'appel d'offres, présidée par le Président de la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes ou son représentant,

Considérant que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil communautaire :
DECIDE d'instituer une commission d'appel d'offres (CAO), qui interviendra notamment dans l'attribution des marchés publics, pour la durée du mandat,**

DIT qu'elle sera présidée par le Président de la Communauté de communes,

PROCLAME les conseillers communautaires suivants :

Président : Lionnel Robert

Membres titulaires :

Marie-Hélène Biscarat, Thierry Capiod, Jean-Philippe Desméraux, Christian Manifacier, Pierre Thibon.

Membres suppléants :

Thierry Bruyère-Isnard, Jean-François Borie, Géraldine Chaze-Platon, Sébastien Gadilhe, Cécile Millet

Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, M. Lionnel ROBERT

Envoyé en préfecture le 28/04/2026

Reçu en préfecture le 28/04/2026

Publié le

ID : 007-200039832-20260427-D_2026_5_2-DE



Emis le 27/04/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le